

**Arrêté n°2022-03-11-18 portant résultat des élections à la Commission d'expertise  
scientifique - Section 28-30  
Collège A  
Scrutin du 10 mars 2022  
Proclamation des résultats**

**La Présidente de l'Université de Poitiers**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;  
Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020,  
portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;  
Vu l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques,  
Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;  
Vu l'arrêté électoral n°2022-01-27-18 du 27 janvier 2022 portant élection de la Commission d'expertise scientifique - Section 28-30 ;  
Vu l'arrêté de recevabilité des listes n°2022-03-04-18 du 04 mars 2022 ;  
Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;  
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 mars 2022 .

**ARRÊTE**

**Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :**

Nombre de sièges à pourvoir	10
Nombre d'électeur(rice)s inscrit(e)s	21
Nombre de votant(e)s	12
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	12

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
Collège A-UP-CES28-30	12	100,0%	10,00	10	0,00	0	10
Total	12						10
	Sièges pourvus			10		0	
	Sièges restant à pourvoir	0		0		0	
	Quotient électoral	1,20					

**Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :**

Proposition d'attribution des sièges à :

Listes	Titulaires
Collège A-UP-CES28-30	PICHON LUC
Collège A-UP-CES28-30	BROCHARD SANDRINE
Collège A-UP-CES28-30	ABADIAS GREGORY
Collège A-UP-CES28-30	BABONNEAU DAVID
Collège A-UP-CES28-30	COUPEAU CHRISTOPHE
Collège A-UP-CES28-30	DUBOIS SYLVAIN
Collège A-UP-CES28-30	MAUCHAMP VINCENT
Collège A-UP-CES28-30	PIZZAGALLI LAURENT
Collège A-UP-CES28-30	RENAULT PIERRE-OLIVIER
Collège A-UP-CES28-30	TROMAS CHRISTOPHE

**Article 3 : Proclamation – Election :**

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élue(s) le(s) candidate(s) désignée(s) à l'article 2.

**Article 4 : Affichage – Publication :**

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

P/le Président de l'université  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques



Przemyslaw SOKOLSKI

Fait à Poitiers, le vendredi 11 mars 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL